

Informations aux médias 5 septembre 2023

Semaine mondiale de l'allaitement 2023 : **Allaiter doit être possible !**

Le droit aux pauses d'allaitement rémunérées doit être une évidence dans le monde du travail. Tel est l'objectif qui sera poursuivi au cours de la semaine mondiale de l'allaitement de cette année. La campagne aura lieu du 16 au 23 septembre dans tout le pays.

En Suisse, la loi sur le travail protège l'allaitement en cas d'activité professionnelle de la mère pendant la première année de vie de l'enfant. Depuis 2014, les employeurs sont tenus par la loi d'accorder aux mères le temps nécessaire à l'allaitement ou à l'extraction du lait et de le comptabiliser comme temps de travail rémunéré. Le champ d'application de la loi sur le travail autorise toutefois encore trop d'exceptions et par conséquent, ces dispositions ne s'appliquent pas à toutes les travailleuses. La politique et l'économie sont ici appelées à s'engager : le droit aux pauses d'allaitement rémunérées doit être valable partout et aller de soi ! Jusqu'à présent, la Suisse n'a pas réussi à mettre pleinement en œuvre la convention de l'Organisation internationale du travail (OIT), qu'elle a pourtant ratifiée. Le droit à une ou plusieurs pauses quotidiennes ou à une réduction quotidienne du temps de travail pour allaiter y est ancré.

Allaiter doit être possible ! Cette revendication sera soutenue au moyen de nombreuses manifestations et autres activités durant la semaine mondiale de l'allaitement du 16 au 23 septembre.

Les objectifs de la campagne 2023 sont :

- responsabiliser les politiciennes et les politiciens ;
- inviter les syndicats et les associations professionnelles à assumer leur responsabilité ;
- appeler les employeurs à soutenir activement les parents ;
- informer le grand public sur les dispositions légales en vigueur ;
- renseigner de manière complète les parents lors de la reprise du travail.

La société dans son ensemble a intérêt à garantir une meilleure conciliation entre allaitement et travail. De nombreuses études démontrent que l'allaitement renforce la santé de la mère et de l'enfant. Les entreprises profitent d'une diminution des absences pour cause de maladie et de soins, et nous profitons tous d'une réduction des coûts médicaux.

Promotion allaitement maternel Suisse s'engage pour l'acceptation et la promotion de l'allaitement et de l'expression du lait maternel sur le lieu de travail. Outre différentes feuilles d'information et check-lists, elle propose également un conseil juridique. Pour plus d'informations, veuillez consulter les pages [Allaiter au travail](#) et [Semaine mondiale de l'allaitement](#).

La semaine mondiale de l'allaitement maternel est célébrée dans plus de 120 pays chaque année depuis 1991. En Suisse, la campagne est organisée par Promotion allaitement maternel Suisse en collaboration avec la Fédération suisse des sages-femmes (FSSF), l'Association suisse des consultant·es en lactation et allaitement maternel (ASCL), La Leche League Suisse (LLL CH), gynécologie suisse (SSGO), l'Association suisse des consultations parents-enfants (ASCPE), pédiatrie suisse (SSP) et l'Association professionnelle de la pédiatrie ambulatoire.

Promotion allaitement maternel Suisse est un centre de compétences national indépendant qui met ses services à disposition de tous les groupes professionnels et organisations œuvrant dans les domaines de la grossesse, de l'accouchement et de la petite enfance. Elle sert de plateforme d'informations pour les parents et s'emploie en faveur de conditions juridiques et sociales optimales pour l'allaitement maternel. La décision des parents de renoncer à l'allaitement est entièrement respectée. Promotion allaitement maternel Suisse est soutenue par la Confédération, les cantons et les organisations actives dans la promotion de la santé.

Informations complémentaires : www.allaiter.ch/semaine_allaitement

Pour annoncer une manifestation ou commander du matériel : www.allaiter.ch/shop

Contact : Promotion allaitement maternel Suisse, 031 381 49 66, contact@allaiter.ch